

1. Quels sont pour votre parti les enjeux centraux en matière culturelle à Genève et les changements que vous souhaiteriez mettre en œuvre ou voir appliquer ces dix prochaines années ?

Il y a d'abord un enjeu global, que nous aurons à affronter bien au-delà du terme des dix prochaines années : **défendre l'espace de la création culturelle contre l'emprise du marché.**

Il y a ensuite quatre enjeux concrets, à relever à Genève –et que Genève a les moyens, politiques et financiers, de relever :

1. **Une nouvelle répartition des compétences et des charges financières en matière de politique culturelle, entre le canton, la Ville et les 44 autres communes.** Nous souhaitons affirmer et ancrer dans la Constitution (et dans les lois qui en découlent) le rôle central de coordination et d'incitation du canton en matière culturelle, et imposer au canton d'avoir une politique culturelle et les moyens financiers, institutionnels, administratifs et humains de cette politique et de la responsabilité qu'il a à y prendre. Nous persistons à trouver invraisemblable que la République de Rousseau n'ait ni politique culturelle, ni les moyens d'en avoir une. Nous souhaitons et proposons en outre la création de deux instances permanentes réunissant l'ensemble des collectivités publiques du canton, et financées par elles toutes :
 - **un fonds de financement des grandes institutions culturelles** existantes et à créer, afin de permettre à la Ville et aux quelques communes qui assurent actuellement le financement de ces institutions d'affecter les ressources qu'elles y consacrent à d'autres champs culturels ayant besoin de ressources supplémentaires ;
 - **une Commission culturelle permanente** réunissant des représentants de toutes les collectivités publiques de la région (Vaud et France compris), des institutions culturelles, des artistes, créateurs et acteurs culturels non institutionnels, et des sources privées de financement culturel régulier.
2. **La régionalisation de la politique culturelle**, c'est-à-dire la concertation permanente entre collectivités publiques genevoises, vaudoises et françaises. Nous souhaitons ouvrir les lieux, existants et à créer, de concertation et de décision en matière culturelle aux représentants des collectivités publiques vaudoises et françaises de la région. Nous souhaitons également affirmer la nécessaire dimension romande de toute politique culturelle « genevoise »..

3. **Une nouvelle répartition des ressources allouées à la culture**, entre celles qui vont assurer le fonctionnement des institutions et la pérennité des lieux, d'une part, et celles qui vont permettre de les utiliser pour la création et sa représentation, d'autre part.
4. Une nouvelle répartition des ressources allouées à la culture entre celles qui le sont aux institutions pérennes et celles qui le sont à la création indépendante.

Ces deux derniers points doivent accompagner un **accroissement global des ressources allouées par les collectivités publiques genevoise (toutes les collectivités publiques genevoises) à la culture**. Par ressources, il ne faut pas seulement entendre des ressources financières, directes (subventions) ou indirectes (prises en charges de dépenses), mais également des ressources en espaces et en lieux.

Nous tenons également à réaffirmer le lien entre la culture et l'école, et la nécessité de concevoir la culture comme l'un des piliers de l'instruction publique.

Il y a enfin quatre principes qui doivent structurer la politique culturelle :

- pas de hiérarchie des formes d'expression et des domaines culturels ;
- pas d'exclusivité ni de dispense accordées à certaines communes (ou au canton) pour le subventionnement de la culture : toutes doivent y contribuer, aucune ne doit y contribuer de manière disproportionnée ;
- pas de politique culturelle sans les créateurs et les acteurs culturels ;
- pas de ségrégation sociale (par les ressources financières ou le bagage culturel) pour l'accès à la création et à la représentation culturelles : il est totalement illusoire de croire que tout habitant de Genève dispose actuellement des moyens financiers nécessaires pour accéder à l'offre culturelle genevoise.

2. Quelles solutions concrètes préconisez-vous afin :

a. d'améliorer la coordination et la complémentarité entre les entités Ville-Etat-communes ?

- Le renforcement, constitutionnel, législatif et matériel, du **rôle du canton** comme instance de coordination de la politique culturelle ;
- L'implication du canton et de toutes les communes dans la politique culturelle ;
- **La création d'une commission culturelle régionale (transfrontalière) permanente**, rassemblant tous les acteurs publics et privés pérennes de la culture, et disposant de sous-commissions thématiques, par champ culturel. Cette commission et ces sous-commissions effectueraient un travail de réflexion, de prospective, de propositions ; elles donneraient des préavis sur les actes publics

dans le domaine de la culture, seraient consultées par les collectivités publiques, et pourraient s'autosaisir de projets.

- **La création d'un fonds de financement des grandes institutions culturelles**, existantes ou à créer, fonds alimenté par des contributions du canton et de toutes les communes, en fonction de leur capacité financière
- **La cantonalisation des grandes institutions culturelles** régionales publiques et la prise en charge par le canton de leurs subventions d'exploitation (ce qui n'implique pas le désengagement de la Ville, ou des autres communes concernées, mais la reprise par le canton d'une partie de la charge financière que ces institutions représentent sur le budget municipal, de telle manière que des ressources municipales soient libérées pour d'autres interventions dans le champ culturel.

b. de donner une place aux artistes et acteurs culturels dans les réflexions qui précèdent les prises de décision ?

- **La représentation des artistes et acteurs culturels dans les instances de décision** des grandes institutions culturelles, ainsi que du fonds de financement et de la commission culturelle permanente que nous proposons. Il convient cependant d'ajouter qu'une telle représentation suppose l'existence de mouvements, d'associations, d'organisations représentant artistes et acteurs culturels dans la durée.

c. de mettre en place une politique de financement par les pouvoirs publics en phase avec les développements actuels du secteur culturel ?

- Il s'agit ici d'abord de **dégager des ressources municipales** (en particulier en Ville) en transférant au canton une grande partie de la charge financière des grandes institutions culturelles, de telle manière que les ressources que la Ville et quelques grandes communes affectent à ces institutions puissent être affectées aux formes, aux contenus et aux lieux culturels émergents. A titre d'exemple, le transfert de la Ville au canton de la subvention d'exploitation du Grand Théâtre équivaldrait à accroître d'une quinzaine de millions annuels (soit le tiers du coût annuel du GTG pour la Ville) les ressources municipales disponibles, et qui pourraient être affectées par exemple au soutien à la culture émergente, aux cultures de l'immigration et aux arts et expressions de la rue.
- Il s'agit ensuite, dans le cadre de la commission culturelle régionale, et par la représentation des milieu culturels dans cette commission aux côtés des collectivités publiques, de suivre l'évolution des

besoins, des demandes et des formes d'expression, afin de pouvoir y répondre rapidement, sagement et efficacement, sans attendre qu'une forme d'expression s'institutionnalise pour commencer à la soutenir.

d. de développer le soutien à la création, à la recherche artistique novatrice ?

- Il s'agit d'abord de laisser à libre disposition des créateurs et acteurs culturels émergents des lieux et des espaces. Le canton et les communes doivent développer leur concertation (et élargir à toutes les communes le « groupe de concertation » existant) pour que toutes les disponibilités soient accessibles ;
- Les ressources disponibles pour les subventions municipales et cantonales à la culture indépendante doivent être accrues, et leur provenance élargie à l'ensemble des collectivités publiques (et non seulement au canton, à la Ville et à quelques communes) ;
- La mise à disposition des acteurs non-institutionnels des ressources matérielles en réserve dans les grandes institutions (décors, costumes, instruments de travail, matériaux) doit être généralisée.
- Les grandes institutions culturelles doivent être plus et mieux utilisées comme lieux de représentation et d'exposition de créations novatrices ;
- Les résidences d'artistes doivent être développées.

e. de défendre la diversité de l'offre culturelle et l'accès pour tous à la culture ?

On ne peut défendre que ce qui existe, et existe suffisamment. La diversité de l'offre culturelle genevoise est réelle –ce qui ne signifie pas qu'elle ne puisse encore être accrue, mais l'accès de tous à la culture reste problématique, matériellement pour une bonne part de la population (il n'est pas vrai qu'à Genève personne ne se prive de culture pour des raisons financières), mais également « culturellement » : la seule culture à laquelle on accède sans difficulté est celle à laquelle on est accoutumé.

- Les communes doivent se donner pour tâche de favoriser les lieux, les associations et les moments d'expression culturelle et artistique des populations immigrées, ainsi que les cultures de la rue ;
- Le champ culturel couvert par le « chèque culture » et le champ de ses bénéficiaires doivent être élargis ;
- Les accès gratuits existant à l'offre culturelle doivent être maintenus.
- Les grandes institutions culturelles doivent être incitées à exposer et représenter des créations issues d'autres champs culturels que ceux auxquels nous sommes accoutumés.

- Les communes et les canton doivent intervenir pour maintenir la multiplicité et la diversité des lieux d'expression et de représentation culturelles, notamment des cinémas.

f. de soutenir le développement des liens entre école et culture ?

Evoquer des « liens entre école et culture » tient de l'évidence puisque l'école est une institution culturelle et la culture un contenu essentiel de ce que transmet l'école. Il convient donc de développer le plus possible les collaborations entre l'école (à tous les niveaux : primaire, secondaire, professionnel, supérieur) et les autres institutions culturelles. Il convient en particulier

- d'étendre et renforcer l'enseignement artistique dans la totalité du cursus scolaire ;
- d'encourager la mise en place de structures d'enseignement et de recherche artistique de niveau supérieur dans le cadre du « paysage suisse des hautes écoles » ;
- de développer les bourses et subventions individuelles aux élèves des écoles d'art ;
- de faciliter les initiatives des enseignants pour l'intervention d'artistes dans le cadre de l'école, pendant les horaires scolaires normaux.

g. de garantir aux artistes et acteurs culturels une protection sociale minimum ?

Il ne devrait pas être question de garantir aux artistes et acteurs culturels une protection sociale « minimum » : il ne peut être question, pour nous, que de leur garantir la protection sociale commune, ni plus ni moins que les droits sociaux qui sont ceux de toutes les personnes actives. Nous continuerons donc de nous battre au niveau fédéral (puisque c'est à ce niveau que les cadres juridiques se déterminent) pour que la loi sur le chômage intègre les artistes et créateurs indépendants dans le champ de la protection sociale « normale », en tenant compte des spécificités du secteur culturel. Au niveau cantonal, les collectivités publiques accordant des subventions à des institutions et des lieux culturels doivent veiller à ce que les bénéficiaires de ces subventions assument leurs obligations d'employeurs. Les subventions doivent assurer les moyens nécessaires à la couverture des charges sociales d'employeurs. Le canton devra enfin étudier la possibilité de compenser l'absence de deuxième pilier pour un grand nombre d'artistes et d'intermittents du secteur culturel.

h. de favoriser la mise à disposition de lieux de travail et de production pour les artistes ?

Nous proposons que dans tout projet d'aménagement important, une partie minimale du volume soit obligatoirement affectée à des espaces culturels utilisables

comme lieux de travail, de production, de représentation ou d'exposition. Tout plan d'utilisation des sols devrait également comprendre un pourcentage minimal d'affectation à de tels espaces. Nous avons déposé un projet en ce sens au Conseil municipal de la Ville.

Il nous semble également que les espaces inutilement occupés par la caserne des Vernets pourraient l'être beaucoup plus utilement par des artistes et acteurs culturels indépendants.

i. de permettre la réalisation de grandes infrastructures culturelles

L'affirmation du rôle central du canton dans la politique culturelle genevoise doit permettre de dépasser les oppositions locales (municipales, de quartier...) à l'implantation de grandes infrastructures culturelles.

De même, l'existence d'un fonds de financement des institutions culturelles, impliquant l'ensemble des communes (en sus du canton) devrait assurer le financement commun de telles infrastructures, au lieu que d'en laisser supporter la charge par une seule commune, parfois deux, et parfois le canton.

Mais la troisième condition, et sans doute la condition la plus importante, pour rendre possible la réalisation de grandes infrastructures culturelles est une condition politique : le fait que le dernier mot revienne toujours, au moins potentiellement, au peuple, implique la constitution de majorités politiques derrière de tels projets –et de majorités qui ne soient pas seulement des majorités parlementaires, mais des majorités populaires. Or si nous détenions la recette, connaissions la méthode infallible pour constituer de telles majorités, nous serions nous-mêmes majoritaires...

3. Dans quelle mesure votre parti serait-il prêt à travailler en concertation avec le RAAC sur les problématiques culturelles ?

Aucune politique culturelle n'est évidemment concevable sans les acteurs culturels. Nous sommes donc non moins évidemment prêts à continuer de travailler en concertation avec le RAAC (et tout autre mouvement rassemblant les, ou des, acteurs culturels de la région) sur des problématiques qui nous mobilisent déjà, et pour lesquelles nous ne concevons pas de travailler seuls, en vase clos et sans les mouvements sociaux actifs dans les champs sociaux et politiques concernés.